

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022****DEPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 11

Procurations 1

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à M. Philippe ARRUÉ

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

M. Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Délibération n° 2022-14 Vote de la convention de partenariat pour les ateliers Mémoire et Équilibre pour l'année 2022-2023***Exposé*

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre des ateliers Mémoire et Équilibre destinés aux seniors, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre le CCAS et Madame Karine BESSAGNET, l'intervenante.

Cette convention précise les conditions d'organisation de chaque atelier ainsi que les montants dus par le CCAS, pour l'année 2022-2023.

Après lecture de la convention (en annexe), les membres du CCAS passent au vote.

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/10/2022

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE


